



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19/2025

Nombre de conseillers
en exercice : 14

présents : 10

votants : 12

L'an deux mille vingt cinq

Le 15 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

Date de la convocation du conseil : 11 avril 2025

Secrétaire de séance : Philippe BOISSON

PRESENTS : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Éric CHERON, Martine CONSTANT, Philippe BOISSON, Jean-Luc BRUGUES, Stéphane ALVES DE MATOS, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

EXCUSES : Claudia STAUBMANN a donné procuration à Stéphane ALVES DE MATOS, Frédéric VARGUES a donné procuration à Françoise JOUVE, Anaïs SARDAN, Daniel MAURIE.

**OBJET : Compte Financier Unique 2024
Budget Communal**

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public ;

Mme la Maire ayant quittée la salle, le Conseil Municipal est sous la présidence de M. Serge AZAM pour le vote du Compte Financier unique 2024 du Budget Communal dressé par Mme la Maire. Les résultats de l'exercice budgétaire de l'exercice 2024 sont arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice	1 162 146,07 €
Recettes de l'exercice	1 337 942,67 €
Résultat de l'année	175 796,60 €
Report antérieur 002	0 €
Excédent global de clôture	175 796,60 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice	337 256,70 €
Recettes de l'exercice	416 553,14 €
Résultat de l'année	79 296,44 €
Report antérieur 001	46 177,64 €
Excédent global de clôture	125 474,08 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Arrête les résultats définitifs résumés ci-dessus.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 16 avril 2025
Pour extrait certifié conforme

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX



La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication
devant le tribunal Administratif de Bordeaux ou sur www.telerecours.fr